



Numéro de l'acte	2025-100-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

QUESTION N°2025-100

URBANISME : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION F-3153 SITUEE RUE EMILE ZOLA

RAPPORTEUR :

Monsieur Jean-Pierre LAMIRAND

Adjoint à l'aménagement du territoire, urbanisme, travaux, voirie & cimetières

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la délibération n°2025-8 du Conseil Municipal du 24 février 2025 portant sur l'échange des parcelles cadastrées section F-3130 avec les parcelles cadastrées F-3129p et F-3132,

Vu le plan de division réalisé par INGEO en date du 7 avril 2025,

Vu l'avis favorable de la commission municipale urbanisme et travaux en date du 22 septembre 2025,

Considérant que, par délibération n°2025-8 du Conseil Municipal du 24 février 2025, le Conseil Municipal a décidé d'échanger la parcelle cadastrée section F-3130 avec les parcelles cadastrées F-3129p et F-3132, issues des parcelles cadastrées section F-36 et F-37.

Considérant que les parcelles cadastrées section F-3153, d'une contenance de 101 m², et F-3156, d'une contenance de 46 m², sont issues de la division des parcelles cadastrées section F-36 et F-37.

Considérant que la commune d'Arques est propriétaire de la parcelle cadastrée section F-3153, d'une superficie de 101 m², située rue Emile Zola et qu'elle relève du domaine public communal.

Considérant la nécessité de constater la désaffectation de la parcelle cadastrée section F-3153 et de prononcer son déclassement du domaine public communal, afin de pouvoir donner suite à l'échange.

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : CONSTATE la désaffectation de la parcelle cadastrée section F-3153 sise rue Emile Zola à Arques.

ARTICLE 2 : PRONONCE le déclassement du domaine public communal de la parcelle cadastrée section F-3153 sise rue Emile Zola à Arques pour une incorporation au domaine privé communal.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette opération.

ARTICLE 4 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

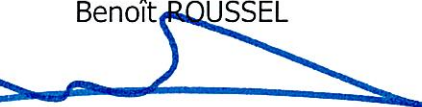
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	20
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Fait à ARQUES
Le 29 septembre 2025

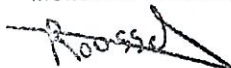
La secrétaire de séance,
Stéphanie BODDAERT

Le Maire,
Benoît ROUSSEL



acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
- 2 OCT. 2025... et publication ou
notification le ... - 2 OCT. 2025

Monsieur le Maire



Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025**

Affiché le 02/10/2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq le 29 septembre à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 23 septembre Deux Mille Vingt Cinq accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal :

Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT – Jackie GUTTMANN - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Pour la délibération n°2025-95, Monsieur MERCIER Thierry, Président de Community, n'a pas participé ni au débat ni au vote.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **19 présents**
- **6 absents non excusés**
- **1 absent excusé avec pouvoir**
- **3 absents excusés sans pouvoir**

Mickaël CANLER ayant donné pouvoir à Stéphane FINARD.

Madame Stéphanie BODDAERT est nommée secrétaire de séance.